

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 Février 2022

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Laëtitia FORISSIER, Sylvain BERTHEAS, Yann CHOLLET,

Excusés: Bernard CUTILLAS, Fabien GARNIER, Céline BOUILLET, Raphaël COTTIER, Paul MIRANDON, Patrick VANET

Excusé avec pouvoir : Bernard GROZEILLER (a donné pouvoir à Béatrice RICHARD)

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

Madame le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Extension réseau Assainissement : présentation de devis
- Analyse Radon : présentation devis

CENTRE DE LOISIRS : demande des familles d'ouverture étendue

Les parents d'élèves ont fait une demande d'extension d'ouverture du centre aéré de la grotte aux fées pour les vacances de Pâques et le mercredi. La Commission Affaires Scolaires étudie le résultat du sondage effectué auprès des familles et se rapproche de la SPL et de la mairie de La Chapelle-Villars.

Ce point sera de nouveau soumis au Conseil lors de la prochaine réunion.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE

Béatrice RICHARD rappelle que la secrétaire de mairie a été mise à disposition de l'AFUa des deux tilleuls pour la saisie de la comptabilité, et les liens de la structure avec les services des Finances Publiques et le cabinet d'études mandaté par l'AFUa. Cette convention étant arrivée à échéance, Madame le Maire propose de la renouveler pour une période d'un an renouvelable. Le Conseil donne son accord.

JOURNEE SOLIDARITE CONFIRMEE

Madame le Maire rappelle que le temps de travail appliqué sur la commune est de 35 heures depuis le 1^{er} janvier 2002. Cet aménagement a été mis en place et validé par délibération en date du 19 décembre 2001. En 2008, la réglementation a imposé que le lundi de Pentecôte ne serait plus un jour férié. Le Conseil Municipal a adopté ce principe de fait sans rédiger de délibération. Le service du contrôle de légalité demande qu'une délibération entérine cette décision. Le Conseil confirme que le lundi de Pentecôte n'est plus considéré comme jour férié, étant devenu « journée de solidarité ».

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil relative au versement de subventions aux associations : le 16 février 2021, l'assemblée avait décidé :

- De reconduire les subventions forfaitaires aux différentes associations de Chuyer
- D'allouer 20 € par enfant licenciés dans des associations sportives et culturelles sous réserve qu'elles en fassent la demande en fournissant la liste nominative des licenciés de la Commune.
- D'étudier toutes demandes reçues et de décider au cas par cas l'attribution ou non d'une subvention.

Adoptant ce principe, Madame le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les subventions suivantes, à l'unanimité :

L'APEL de l'école St François Régis : 640 €

Le Sou des Ecoles du RPI : 580 €

Comité paroissial de Chuyer : 85 €

FNACA de Chuyer : 50 €

Les chuyards en Folie : 85 €

Le Club de l'Age d'Or : 85 €

Société de Chasse de Chuyer : 85 €

Ecole de musique de Chavanay : 40 €

Groupement des sylviculteurs : 52 €

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la subvention suivante, à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE :

L'association du don du sang de Pélussin / Chavanay : 85 €

Sylvain BERTHEAS précise que cette subvention permet de financer l'accueil des donneurs de sang lors des collectes locales. Cette dépense n'est en effet pas prise en charge par l'association du Don du Sang nationale.

VENTE UNITE C

Loire Habitat a délaissé son projet où il était prévu deux logements car l'opération n'était pas rentable. Loire Habitat souhaite acheter uniquement la parcelle UF C, l'UF E pourrait être vendue à un promoteur privé. La Société LOGIRE a fait une proposition. Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'EPORA, vende, pour le compte de la

Commune l'unité E.

Concernant l'unité C, Loire Habitat entérine sa volonté de l'acquérir, mais au coût initial. Une discussion s'engage au sein de l'assemblée. Sylvain BERTHEAS et Yann CHOLLET propose de recontacter l'ensemble des bailleurs pour savoir s'ils sont désormais intéressés. Il est proposé de réévaluer le montant du terrain suite à l'évolution du marché. D'autres soulignent que le Conseil avait décidé que cette unité aurait une vocation sociale. A la suite du débat, le vote est proposé pour vendre le terrain à Loire Habitat au même prix que lors de l'accord initial. Cette proposition est entérinée à 2 absentions, 1 voix contre et 6 voix pour.

BATIMENT COMMUNAL : Etat d'avancement

Le maître d'œuvre avait annoncé qu'un avenant devrait être soumis à l'assemblée pour le lot 2 : la VRD intérieure n'a pas été effectuée (elle était prévue dans le lot 14). Désormais, il n'est plus possible de faire parvenir les machines jusqu'à la zone de travaux concernés, il convient donc de faire les prochains travaux manuellement. Les travaux seraient intégrés au lot 2 à la place du lot 14. Cependant, aucun document écrit n'a été reçu pour étudier l'avenant. Le Conseil estime que la responsabilité incombe au Maître d'œuvre et demande qu'une prise en charge du coût supplémentaire lui soit imposée. Le Conseil déplore que ces fautes engendrent du retard.

EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT :

Il est prévu de relier le haut de « Chez Chavas » au réseau d'assainissement collectif. Deux devis sont présentés. L'entreprise TAM, moins disante, est retenue. Philippe BAUP précise qu'aucune subvention n'est éligible pour cette extension.

CONTROLE RADON

Philippe BAUP rappelle que le contrôle de taux de RADON est obligatoire dans les ERP (Equipements Recevant du Public). Il convient donc impérativement d'organiser ce contrôle. Deux devis sont présentés. La Société SOCOTEC, mieux disante, est retenue.

Questions diverses

- **Elections Présidentielles:** Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00.
- **Projet du château de La Chapelle-Villars :** Philippe BAUP raconte qu'il a rencontré les acquéreurs du château en se promenant et discuté avec eux de l'avancement de l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Ils remercient vivement le Conseil Municipal de Chuyer pour l'accueil reçu lorsqu'ils ont été invités lors de la dernière réunion pour présenter leur projet.

La séance est levée à 22h45. La prochaine séance est fixée au 15 mars 2022 à 20h00.



Le Maire
Béatrice RICHARD